

les élections présidentielles en France

quarante ans d'histoire
politique

sous la direction de Pierre Bréchon

Les élections présidentielles dans le système politique français

PIERRE BRÉCHON

L'élection du Président de la République au suffrage universel est aujourd'hui un trait essentiel du système politique français, qui fait très largement consensus dans la classe politique et dans l'opinion¹. On sait qu'il n'en a pas toujours été ainsi. On peut aujourd'hui considérer le président français comme un « monarque républicain » très puissant, choisi et légitimé par le peuple. Toutes les grandes forces politiques ont progressivement accepté cette institution. Après avoir écrit *Le coup d'État permanent*² pour dénoncer l'autoritarisme du général de Gaulle, premier Président de la Cinquième République, François Mitterrand lui-même a beaucoup contribué à la légitimation de l'institution présidentielle : il est dès 1965 candidat à la première élection présidentielle au suffrage universel direct, il est surtout le premier président de gauche à se couler dans cette fonction et à en apprécier les vertus.

L'expérience d'un Président élu au suffrage universel direct remonte en France à 1848, mais fut de très courte durée. Le coup d'État napoléonien de 1851 discrédita ce type d'élection aux yeux des Républicains : le Président élu risquait de se transformer en despote et le peuple, manquant d'éducation politique, risquait de se laisser séduire, au moment de l'élection, par une personnalité autoritaire charismatique. Il valait donc mieux qu'il soit choisi par les parlementaires, qui appartiennent aux élites éclairées, bien éduquées, politiquement plus sûres. C'est la tradition qui s'imposa sous les III^e et IV^e Républiques.

En 1958, lors des discussions sur la nouvelle Constitution, l'idée de limiter – peu ou prou – les pouvoirs de l'Assemblée était largement admise. Par contre, renforcer le rôle du président de la République en le faisant élire au suffrage universel n'était pas une hypothèse réellement débattue. La classe politique se satisfaisait d'un Président au pouvoir faible, élu par les parlementaires réunis en Congrès, conformément à

(1) Nous ne référençons en notes infrapaginales que les ouvrages portant sur des sujets particuliers. Ceux qui sont centraux pour le thème traité dans un chapitre figurent dans des bibliographies en fin d'introduction ou de chapitre.

(2) François Mitterrand, *Le coup d'État permanent*, coll. 10/18, 1964.

la tradition³. De Gaulle semble avoir réussi à imposer la solution qui avait alors sa préférence⁴ : un Président fort, toujours élu au suffrage universel *indirect*, mais par un collège beaucoup plus large que les parlementaires. Le corps électoral était d'un peu plus de 80 000 membres et sa composition ressemblait beaucoup à celui qui désigne les sénateurs⁵. Ce mode de scrutin a été utilisé pour élire Charles de Gaulle comme Président de la République le 21 décembre 1958 dans une élection sans beaucoup d'enjeux. Après le référendum de septembre et les élections législatives de novembre 1958 qui avaient démontré le fort soutien des Français aux nouvelles institutions et à leur inspirateur, l'élection présidentielle était une formalité, aucun candidat crédible ne se présentant d'ailleurs contre lui⁶.

Depuis le début de la V^e République, neuf élections présidentielles ont été organisées, en 1958, 1965, 1969, 1974, 1981, 1988, 1995, 2002 et 2007⁷. Cette dernière élection n'est que la huitième au suffrage universel *direct*, puisque ce mode de scrutin a été introduit par la réforme constitutionnelle de 1962, qui modifie très substantiellement notre système politique.

■ L'institution de l'élection présidentielle au suffrage universel direct

Les pouvoirs du Président ont été renforcés par la Constitution de 1958. De plus, de 1958 à 1962, en quatre ans de mandat, de Gaulle a conquis un pouvoir beaucoup plus important que celui qu'il imaginait exercer. Il est désormais l'inspirateur et le grand metteur en scène de la politique de la France. Souvent contesté dans ses initiatives par les parlementaires, de Gaulle souhaite continuer d'exercer à plein les potentialités de la fonction présidentielle. La guerre d'Algérie terminée, ayant résolu le problème pour lequel on l'avait choisi, de Gaulle s'attend à une contestation très forte de la part de la classe politique traditionnelle. Dans une hypothèse de second mandat, il a besoin d'une légitimité forte. De plus, pour l'avenir, il craint qu'une

(3) L'opinion n'était par contre pas très convaincue par le système : il avait fallu 13 tours de scrutin pour que René Coty soit élu par le Congrès en décembre 1953.

(4) La formule adoptée est conforme à ce qui était envisagé dans le discours de Bayeux dès 1946. Notons que si le président avait été élu au suffrage universel direct, il y aurait eu une majorité d'électeurs issus des colonies. Ce qui, dans le contexte de l'époque, était peu envisageable. Le recours au collège électoral restreint permettait de limiter à environ 4 000 sur 80 000 les votes originaires de ces territoires.

(5) Il comprend les parlementaires, les conseillers généraux, les membres des assemblées des territoires d'outre-mer, les maires, des délégués supplémentaires des communes pour toutes celles qui ont plus de 1 000 habitants.

(6) Il est élu avec 78,5 % des suffrages exprimés, contre 13,1 % à Georges Maranne et 8,4 % à Albert Chatelet. La participation fut de 97 %, ce qui s'explique fort bien par le mode de scrutin indirect utilisé et par le contexte politique.

(7) Pour une rétrospective en images : Pierre Bréchon, *Les présidentielles. Élire un président sous la V^e République*, Aubanel, 2007.

élection de type sénatorial n'aboutisse à faire élire un notable politique qui n'aurait guère plus de légitimité qu'un Président de la III^e ou de la IV^e République. Et le successeur du général ne bénéficiera pas de son aura historique. Seul un Président élu du peuple aura en fait la légitimité nécessaire pour s'imposer auprès des partis politiques. Telle est du moins la conviction de Charles de Gaulle.

La réforme constitutionnelle de 1962 est adoptée dans un contexte assez dramatique : la fin de la guerre d'Algérie a entraîné le terrorisme de l'AOAS⁸, de Gaulle échappe de justesse à la mort lors de l'attentat du Petit Clamart⁹, il ressent le besoin de tester sa popularité et de se relégitimer par un référendum, alors que les parlementaires peuvent être tentés de récupérer leur pouvoir passé après qu'il eut résolu la question algérienne. Il estime que la réforme de l'élection présidentielle est le bon thème pour relancer son action : elle permet de pérenniser la V^e République, d'éviter un probable retour aux errements des Républiques précédentes après son départ. Il soumet à référendum le projet de réforme constitutionnelle sans que celui-ci ait été préalablement adopté par les deux Assemblées¹⁰. Il méconnaît donc l'article 89 de la Constitution. La classe politique non gaulliste est massivement opposée à la réforme, parce que la procédure suivie est inconstitutionnelle, parce que l'élection au suffrage universel lui enlève une partie de son pouvoir sur le choix du Président, parce que ce nouveau système va encore renforcer la prééminence présidentielle. L'Assemblée nationale sanctionne le gouvernement le 4 octobre, de Gaulle répond par la dissolution. Le 28 octobre, le référendum est adopté par 62,2 % des suffrages exprimés, ce qui montre la popularité de cette réforme¹¹. De nouvelles élections législatives ont lieu en novembre qui confirment la victoire gaulliste et laminent les autres grands partis.

La procédure adoptée édicte des conditions pour pouvoir être candidat, de manière à ce que la compétition se déroule entre un nombre limité de personnes, représentant les grandes familles politiques. Pour pouvoir se présenter, il faudra bénéficier de 100 signatures d'élus provenant de 10 départements. L'expérience ayant montré qu'il était très facile de satisfaire ce critère (puisqu'il y a plus de 40 000 élus qui peuvent

(8) Organisation armée secrète, groupe activiste et violent qui refuse l'indépendance algérienne.

(9) L'attentat a lieu le 22 août 1962 et rappelle au Président sa fragilité. Il avait laissé entendre dès le mois de juin qu'il pourrait convoquer un référendum « au moment voulu » pour que « la République puisse demeurer forte, ordonnée et continue » (8 juin 1962). Il annonce le référendum le 12 septembre 1962.

(10) S'il avait été soumis aux Assemblées, conformément au texte de la Constitution, il n'aurait sans doute pas été adopté.

(11) Au moment de l'annonce du référendum, d'après un sondage Ifop, 47 % s'y déclarent favorables, 20 % hostiles, 10 % disent ne pas avoir l'intention de voter et 23 % ne se prononcent pas. Le résultat positif du référendum peut être considéré comme une légitimation *a posteriori* de l'inconstitutionnalité de la procédure. Du moins si l'on admet que le peuple est souverain, y compris pour remettre en cause les normes constitutionnelles existantes. Les citoyens auraient pu rejeter, pour inconstitutionnalité, le référendum. Ils ont au contraire, dans leur majorité, confirmé à la fois la légitimité d'une procédure plus que douteuse et leur appui à l'élection au suffrage universel du Président.

donner leur parrainage : maires, conseillers généraux et régionaux, présidents d'intercommunalités, parlementaires) et que des candidats trop nombreux nuisaient à une bonne organisation de la campagne, une réforme de 1976 impose 500 signataires émanant de 30 départements¹². Les « petits » candidats potentiels semblent de mieux en mieux organiser leurs démarches auprès des élus pour les convaincre de signer un parrainage, arguant notamment que toutes les idées doivent pouvoir s'exprimer dans cette compétition. On a ainsi battu un record avec 16 candidats en 2002, et encore 12 en 2007¹³. Une réforme est souhaitée par beaucoup, mais dans des sens divergents : si certains acteurs politiques souhaitent l'assouplissement des règles au nom des libertés démocratiques, d'autres veulent un renforcement pour limiter la compétition à des personnalités représentatives¹⁴.

La réforme de 1962 se caractérise aussi par la limitation du nombre de candidats au second tour. Ne peuvent rester en compétition que les deux personnalités arrivées en tête. C'est une manière de s'assurer que le Président sera choisi par une majorité absolue des suffrages exprimés. A défaut de pouvoir toujours voter pour le candidat qu'il préfère, chacun est invité à choisir au second tour celui qui lui semble incarner la moins mauvaise hypothèse. Le mécanisme assure une forte légitimité à l'élu, beaucoup plus que dans un scrutin à un seul tour dans lequel, vu le multipartisme français, l'élu ne serait choisi que par une minorité.

■ Les effets de l'élection au suffrage universel

La réforme s'est révélée très structurante pour un système politique, jusque-là émiétté entre plusieurs familles politiques autonomes. Elle incite les partis d'opposition à s'organiser et à s'allier pour affronter la majorité dans cette élection. Ces partis doivent pour cela faire émerger un leader de l'opposition qui au second tour rassemblera tout son camp, au-delà donc de sa propre force politique. Progressivement, le système partisan s'est donc organisé en deux coalitions allant à peu près unies aux élections présidentielles et législatives. Alors que le système institutionnel de la IV^e République favorisait l'émergence de majorités parlementaires centristes, d'ailleurs très fragiles, la V^e République lamine le centre : celui-ci a été contraint de choisir entre les deux principales coalitions structurées durablement autour de l'élection présidentielle.

(12) Les signatures provenant d'un même département ne peuvent pas dépasser le dixième du total des 500 signatures. La liste est aussi désormais publiée, ce qui peut faire réfléchir des maires officiellement non inscrits avant de donner leur soutien à un candidat.

(13) En 2002, le Conseil constitutionnel a reçu 17 815 parrainages et 16 900 en 2007.

(14) Le Conseil constitutionnel « veille à la régularité de l'élection du Président de la République » (art. 58 de la Constitution). Il reçoit et vérifie les parrainages, établit la liste officielle des candidats, examine toutes les réclamations qui lui sont adressées pendant la campagne électorale. Il proclame les résultats de l'élection.

La réforme a donc eu de puissants effets bipolariseurs. A partir de 1974, le centre n'existe plus comme force indépendante et se trouve intégré pour l'essentiel dans la coalition de droite. A la fin des années 1970, le système institutionnel semble avoir produit un système partisan stable, un « quadrille bipolaire » avec quatre forces politiques (RPR, UDF, PS, PCF) représentant chacune entre 20 et 25 % du corps électoral, et marginalisant totalement les autres partis¹⁵. Divers phénomènes, institutionnels et politiques, vont faire évoluer ce schéma. L'effondrement du PCF à partir des années 1980 et l'affaiblissement de l'UDF dans les années 1990 font que le quadrille bipolaire est remplacé par la domination de deux partis, chacun contrôlant plus ou moins un ensemble de petits satellites. On tend à passer d'une bipolarisation à un « bipartisme imparfait »¹⁶. Si l'établissement du Front national comme force politique significative de 1984 à 2002 a pu sembler mettre en péril la bipolarisation puisqu'il se voulait indépendant de « la bande des quatre » et en dehors des alliances électorales, celle-ci a en fait parfaitement résisté. Le FN n'a réussi qu'à être une force de nuisance, pouvant contribuer fortement à faire perdre un camp (par exemple la droite en 1997). La qualification de Jean-Marie Le Pen pour le second tour de la présidentielle de 2002 a aussi mis en évidence son incapacité à rassembler largement au second tour et à devenir une relève politique, un projet politique alternatif et pas seulement une contestation des politiques de la gauche et de la droite. 2007 marque de plus l'échec de ce parti, dont l'électorat est largement récupéré par celui de l'UMP : il ne recueille que 10,4 % des suffrages exprimés lors du premier tour présidentiel et 4,3 % lors du premier tour législatif. La relance récente d'un centre indépendant de la gauche et de la droite montre aussi la force du système bipolaire puisque François Bayrou, dont la percée présidentielle a été forte, n'a pas réussi pour l'instant à établir son Mouvement démocrate comme une force importante de la vie politique française. Aujourd'hui, plus de 90 % des députés sont membres des deux principaux partis, UMP et PS.

La réforme de 1962 a donc été capitale et a donné à la Constitution de 1958 sa vraie dimension : le Président qui avait, depuis 1958, de grands pouvoirs, était désormais désigné par l'ensemble du peuple et non plus par la classe politique. Il a donc une légitimité beaucoup plus forte pour agir. Pour la première fois depuis 1875, la France sort d'un système parlementaire dans lequel le peuple ne désignait pas vraiment ses gouvernants puisque les parlementaires n'avaient plus de compte à rendre à leurs mandants une fois élus et qu'ils s'empressaient de réorganiser les majorités : les majorités électorales étaient rarement celles qui gouvernaient. Après avoir vécu une démocratie peu respectueuse du citoyen, on entre dans un nouveau

(15) Jean-Luc Parodi, « Proportionnalisation périodique, cohabitation, atomisation partisane : un triple défi pour le régime semi-présidentiel de la Cinquième République », *Revue française de science politique*, vol. 47/3-4, 1997, p. 292-312.

(16) Florence Haegel, Gérard Grunberg, *La France vers le bipartisme ? La présidentialisation du PS et de l'UMP*, Presses de sciences po, 2007.

système. Lorsqu'on élit le Président, on sait quel programme il essaiera de mettre en œuvre et on sait sur quelle majorité parlementaire il va s'appuyer. Il est l'élu d'une coalition relativement pérenne dans le temps, même si majorité présidentielle et parlementaire ne se recoupent pas toujours, comme les périodes de cohabitation l'ont montré. Pendant les cohabitations, le chef de l'État n'est plus le leader de la majorité parlementaire, il est en fait plutôt le chef de l'opposition, bien placé pour critiquer le gouvernement et préparer la reconquête du pouvoir.

Si l'existence de deux tours de scrutin avec limitation du second tour à deux candidats est un mécanisme fondamental pour la création de coalitions, le système électoral a aussi d'autres propriétés. L'enjeu du premier tour est la qualification de deux personnes, placées en position de *leadership* pour leur camp. Mais, en même temps, ce premier tour constitue un temps de débat national primordial et chaque parti a intérêt à être présent dans la compétition pour exister et éventuellement négocier son soutien à la force centrale de la coalition au second tour et aux élections législatives. Si cela aboutit à une trop forte atomisation pour un camp, celui-ci risque d'être éliminé du second tour, comme on a pu l'observer en 2002. Le système pousse donc normalement chaque camp à s'organiser dès le premier tour pour limiter le nombre de candidats. Le mécanisme a assez bien fonctionné en 2007 avec un accord à droite pour éviter une candidature de Christine Boutin (FRS), des accords à gauche pour éviter la présence de Jean-Pierre Chevènement (MRC) et de Christiane Taubira (PRG). Il est donc clair que les contraintes du système ne créent pas de façon magique du consensus à l'intérieur des coalitions. Elles ne font que favoriser l'émergence de coalitions dont les combats fratricides pour le *leadership* interne sont eux-mêmes régulés par les résultats électoraux.

D'autres effets moins visibles et moins directs de l'élection présidentielle au suffrage universel existent¹⁷. L'élection produit une nationalisation de la vie politique. La principale élection n'est plus atomisée entre autant de circonscriptions que de mandats parlementaires. Il n'y a qu'une seule circonscription, le territoire de la République. L'élection capitale se déroule sur des enjeux nationaux, sur la politique de la France, sans que les candidats n'aient à tenir compte des problèmes d'un territoire particulier. Cette élection est aussi beaucoup plus personnalisée que toutes les autres. Il n'y a qu'une dizaine de candidats qui se disputent la fonction suprême et vont être connus d'une grande partie des Français, même s'ils ne sont que les représentants d'une petite force politique. L'existence de l'élection présidentielle au suffrage universel transforme l'émergence du *leadership* politique dans la société française. Et toute la vie politique en est plus personnalisée. On a même pu parler d'une présidentialisation des partis politiques due à l'élection elle-même. Ceux-ci tendent à s'organiser en fonction de cette échéance fondamentale : ils doivent faire émerger un présidentiable et essayer de le porter à la victoire. On pourrait évoquer

(17) Jean-Luc Parodi (« Effets et non-effets de l'élection présidentielle au suffrage universel direct », *Pouvoirs* n° 14, 1980, p. 5-14) repère cinq effets latents, tout en considérant que sa liste n'est en rien exhaustive.

aussi les effets symboliques introduits par une telle élection¹⁸. Les électeurs disent, en votant, leur attachement aux procédures démocratiques et au débat d'idées, ils expriment leur satisfaction de pouvoir choisir leurs gouvernants, ils manifestent leur identité française, sans même parler de leur intérêt pour la mise en scène et la théâtralisation de la vie politique.

■ La durée du mandat présidentiel

Une autre réforme de la Constitution a été très importante pour l'équilibre du système politique français : la durée du mandat présidentiel. Cette question a constitué un véritable serpent de mer pendant près de 30 ans pour trouver finalement un épilogue en 2000. En 1958, la durée du mandat n'avait pas été discutée. On était resté fidèle à la tradition puisque, depuis 1873, le mandat était de sept ans. Dans les années 1960, certaines forces ou hommes politiques (notamment au centre gauche et à gauche) proposèrent une réduction à cinq ans. Cela leur permettait de contester la manière personnelle de gouverner du général de Gaulle et l'étendue du pouvoir présidentiel : en alignant la durée du mandat présidentiel sur celle du mandat législatif, l'objectif semblait être de renforcer, au moins symboliquement, les pouvoirs de l'Assemblée au détriment du Président.

Le Président Pompidou créa la surprise en avril 1973 en annonçant une réforme constitutionnelle sur la durée du mandat. Il la justifia par l'importance prise par la fonction. Un Président aussi puissant dans la détermination de la politique du pays doit certes avoir le temps de mettre en œuvre une politique, mais il doit aussi être régulièrement relégitimé ou remplacé par un autre leader. Le projet fut d'abord adopté, conformément à l'article 89 de la Constitution, par les deux Assemblées. Mais les votes ne laissaient pas présager une majorité suffisante des 3/5^e devant le Congrès pour une adoption définitive. Plutôt que de convoquer un référendum, Georges Pompidou préféra ajourner la réforme constitutionnelle.

Dans les années qui suivirent, les candidats aux élections présidentielles se montrèrent souvent favorables à cette réforme mais ne prirent aucune mesure, une fois élus, pour essayer de la faire advenir. Des débats nourris ont encore agité la classe politique et les constitutionnalistes en 1992-1993 dans le cadre d'une commission de révision de la Constitution. Devant l'absence d'un consensus suffisant, le Président Mitterrand, semblant lui-même moins convaincu qu'antérieurement de la nécessité d'une réforme¹⁹, n'entreprit rien.

(18) Philippe Braud, « Élire un Président... ou honorer les dieux ? », *Pouvoirs* n° 14, 1980, p. 15-28.

(19) En 1981, le candidat Mitterrand était favorable soit à un mandat de 5 ans renouvelable une fois, soit à un mandat de 7 ans, non renouvelable.

Le serpent de mer fut relancé au printemps 2000 par l'ancien Président Giscard d'Estaing. Un élément supplémentaire d'opportunité poussait à urger cette réforme : élections présidentielle et législatives devaient exceptionnellement se dérouler la même année 2002. Si on homogénéisait auparavant les durées de mandat, on aurait désormais alignement des deux temporalités électives et de fortes chances d'éviter les cohabitations, dont la troisième, pendant cinq ans, de 1997 à 2002, manifestait les inconvénients²⁰. Il n'est bien sûr pas certain que le résultat des deux élections, à quelques semaines d'intervalle, organisées selon des modalités très différentes – un seul débat national présidentiel, une compétition législative atomisée en 577 circonscriptions – soit favorable à la même tendance. Mais les cas de non-concordance devraient être rares.

La proposition de réduction du mandat présidentiel fut, comme c'était prévisible, appuyée par Lionel Jospin, Premier ministre, alors que le Président Chirac s'y opposait²¹. Mais, plutôt que de risquer un désaveu politique du fait de l'abandon d'une partie de la droite non gaulliste, Jacques Chirac préféra finalement se rallier à « un quinquennat sec », c'est-à-dire un raccourcissement de la durée du mandat sans autre modification, comme par exemple la limitation du nombre de mandats pour un sortant²². Une loi constitutionnelle fut donc à nouveau votée par les deux Assemblées (par environ 9 parlementaires sur 10), puis soumise au référendum, selon le choix du Président. Ce référendum, organisé le 24 septembre 2000, dans un quasi-consensus des forces politiques mais sans qu'aucune ne fasse vraiment campagne, ne pouvait pas véritablement mobiliser l'opinion. Un record d'abstention (69,8 %) et de votes blancs et nuls (4,9 %) fut enregistré. Le référendum est adopté par 73,2 % des suffrages exprimés mais seulement 18,5 % des inscrits. Il est clair, d'après tous les sondages, que les Français étaient massivement favorables à la réduction du mandat présidentiel²³, mais cette consultation leur est trop souvent apparue sans enjeu pour qu'ils se déplacent aux urnes.

(20) Les cohabitations introduisent le conflit politique au sommet de l'État. La division des chefs peut notamment se révéler très préjudiciable pour la force des positions françaises sur la scène européenne et internationale.

(21) Pendant la campagne présidentielle de 1995, Jacques Chirac avait dit n'être « pas contre le fait que le mandat dure cinq ans » (débat télévisé avec Lionel Jospin, 2 mai 1995) ; au contraire, il déclare le 14 juillet 1999 : « Le quinquennat conduit presque automatiquement au régime présidentiel, et moi je suis hostile au régime présidentiel ».

(22) En se ralliant à la réforme, le Président pouvait mieux la contrôler puisqu'il cosignait le projet de loi avec le Premier ministre. S'il maintenait son opposition, il risquait d'y avoir un long débat dans les Assemblées, avec des amendements multiples et variés, susceptibles de modifier sensiblement les équilibres du système politique.

(23) Selon une enquête Ipsos de mars 2000, avant la remise à l'agenda politique de cette question, 78 % des Français se déclaraient favorables à la réduction à 5 ans. Les sondages des mois suivants ne traduisent pas une évolution sensible des intentions de vote, mais indiquent que cette réforme n'est pas considérée comme prioritaire et que l'abstention sera très forte.

■ Le calendrier électoral

Après l'adoption du quinquennat, les problèmes institutionnels se sont rapidement focalisés sur le calendrier des élections. L'année 2002 devait normalement voir se succéder l'élection des députés en mars, suivi de celle du Président en mai²⁴. Un tel calendrier a été considéré par de nombreux observateurs comme délicat du point de vue des institutions : c'était redonner une sorte de primauté aux parlementaires sur le Président, c'était d'une certaine manière affaiblir les institutions de la V^e République. De ce point de vue, on aurait donc pu s'attendre à ce que les gaullistes soient favorables à la modification du calendrier et que la gauche y soit hostile, par souci de redonner de l'importance politique à l'Assemblée nationale. C'était probablement oublier le poids déterminant des stratégies électorales dans les positions des principaux leaders sur les problèmes institutionnels : ils réagissent très souvent surtout en fonction du bénéfice électoral qu'ils pensent pouvoir tirer d'une modification institutionnelle²⁵. Au congrès socialiste de Grenoble, le 26 novembre 2000, Lionel Jospin, dans un premier temps réservé, lance le débat sur l'inversion du calendrier initié quelques semaines auparavant par plusieurs responsables politiques parmi lesquels deux anciens Premiers ministres, Raymond Barre et Michel Rocard²⁶ ; le conseil national du PS avalise à l'unanimité une motion favorable à l'inversion, une proposition de loi organique prévoyant le prolongement du mandat des députés jusqu'au troisième mardi de juin de la cinquième année de législature est votée par l'Assemblée nationale (308 voix pour, 251 contre lors du vote final en avril 2001)²⁷.

Cette réforme relève du « bricolage pragmatique ». Si l'ordre des élections est ainsi défini pour le court terme, rien ne garantit sa pérennité. Dans l'avenir, un Président peut ne pas aller au terme de son mandat comme ce fut le cas pour le second septennat de Charles de Gaulle (démission) et pour Georges Pompidou (décès) ; le Président peut aussi dissoudre l'Assemblée nationale avant terme, mais il y a peu de chances qu'il le fasse en dehors d'une cohabitation s'il dispose d'une majorité stable, ce qui est presque assuré. Dans les deux cas, le calendrier s'en trouverait modifié²⁸.

(24) Le mandat des députés allait normalement jusqu'au premier mardi d'avril de la cinquième année de la législature, ce qui supposait d'organiser les élections en février ou mars 2002. Le terme du mandat présidentiel dépend de la date d'entrée en fonction du chef de l'exécutif. C'est donc l'aléa du décès du président Pompidou en avril 1974, suivi d'une élection en mai, qui détermine depuis le calendrier prévu, avec une présidentielle en avril-mai 2002.

(25) Les futurs candidats sans véritable chance d'être élus peuvent plus facilement se permettre de raisonner en fonction des arguments institutionnels que les principaux leaders, toujours soupçonnés de manœuvres électorales dans ce type de débat.

(26) Raymond Barre, Michel Rocard, « Voter la tête à l'endroit », *Le Monde*, 18 novembre 2000.

(27) Les députés RPR ont voté contre, ceux de l'UDF se sont divisés en deux camps, selon qu'ils soutenaient ou non la candidature présidentielle de leur leader, François Bayrou ; dans la gauche plurielle, le PS était favorable, les radicaux et les chevènementistes aussi, mais les Verts et le PCF y étaient opposés. Soumise au Conseil constitutionnel, la nouvelle loi a été validée par les juges.

(28) Un Président nouvellement élu après la démission ou le décès de son prédécesseur peut cependant dissoudre l'Assemblée et faire élire une nouvelle chambre, ce qui rétablit le calendrier d'homogénéité entre mandat présidentiel et parlementaire.

En tout cas, cette réforme en deux temps, raccourcissement du mandat et ordre des élections, se révèle très importante. Elle rend non seulement les cohabitations invraisemblables, mais l'expérience montre qu'elle renforce en fait le pouvoir du Président²⁹. Celui-ci contrôle l'extension de sa majorité parlementaire (il peut chercher à attirer certaines tendances minoritaires au moment des élections), il contrôle ensuite mieux sa majorité et ses ministres sur un temps plus court, son programme présidentiel devient évidemment le programme de son camp aux législatives. Cette réforme aboutit aussi à dévaluer les élections législatives par rapport à la présidentielle. Elles deviennent ainsi de simples élections de confirmation³⁰ : le Président élu a toutes chances d'avoir une majorité, l'enjeu est seulement de savoir si elle sera très large ou si l'opposition disposera de contres-pouvoirs importants avec un nombre de députés conséquent.

* * *

*

L'élection présidentielle est devenue le point focal de la vie politique française, l'élément qui est le plus déterminant des stratégies de tous les grands acteurs politiques. L'histoire de quarante ans d'élections présidentielles vaut donc la peine d'être retracée pour mieux comprendre ce qui se joue au fil des consultations, comment s'élaborent les stratégies des candidats et des partis politiques, selon quelles logiques les citoyens font leurs choix politiques et font émerger un heureux élu. Quatre approches ont été retenues. Le premier chapitre rappelle l'histoire et la conjoncture de chaque élection, le second explique l'importance qu'ont prise les campagnes politiques faites dans ce contexte, le troisième dresse un bilan des sondages et des enquêtes électorales. Enfin le dernier analyse les résultats à l'aide de cartes électorales. A travers l'ensemble de ces contributions, on devrait mieux percevoir combien ces scrutins présidentiels sont devenus un très bon miroir de notre culture politique.

(29) La stratégie hyperactive du président Sarkozy depuis 2007 peut aussi contribuer à amoindrir le rôle du Premier ministre. Quand aux réformes constitutionnelles actuellement envisagées, elles semblent devoir donner davantage de moyens d'action au Parlement sans faire baisser le pouvoir du Président.

(30) De nombreux électeurs ont le sentiment que le choix fondamental est celui du Président et qu'ensuite, celui-ci doit avoir les moyens de mettre en œuvre son programme. Certains opposants sont donc tentés de s'abstenir, tout comme les citoyens peu politisés.

L'élection dans son contexte : candidats et forces en présence

PIERRE BRÉCHON, BERNARD DENNI

Depuis 1958, la Cinquième République a vu se dérouler neuf élections présidentielles. La première, le 21 décembre 1958, n'a pas laissé un grand souvenir, tellement elle était sans enjeu après l'adoption des nouvelles institutions. Il est clair que le général de Gaulle sera le premier président d'une République dont les institutions sont largement inspirées par lui. Dans le contexte de la guerre d'Algérie et du discrédit du régime précédent, il incarne l'espoir de redressement. Des élus et des délégués d'élus

L'élection de 1958

Inscrits	81 764
Votants	81 290
Suffrages exprimés	79 470
Ch. de Gaulle	62 394
G. Marrane	10 355
A. Chatelet	6 721

constituent le corps électoral d'un peu plus de 80 000 personnes. Comme pour les élections sénatoriales, ces « grands électeurs » se déplacent pour voter au chef-lieu du département. Charles de Gaulle, soutenu par la plupart des forces politiques, y compris les socialistes (SFIO), obtient 78,5 % des suffrages exprimés, soit un score assez semblable à celui du oui au référendum constitutionnel du 28 septembre 1958 sur l'adoption de la Constitution (79,3 % de *oui* en métropole). Georges

Marrane, sénateur communiste, obtient 13,1 % et Albert Chatelet, représentant de la gauche non communiste en faveur du non, 8,4 %.

Depuis la première élection du Président au suffrage universel direct en décembre 1965, la vie politique française s'organise de plus en plus autour de cet événement. La consultation inattendue de 1969, consécutive à la démission du Général, marque la fin de la « république gaullienne » avec l'élection de Georges Pompidou. Son décès en avril 1974 précipite à nouveau l'échéance et le choix de Valéry Giscard d'Estaing, leader des Républicains indépendants, met fin à l'hégémonie gaulliste au sein de la droite modérée. En 1981, l'élection de François Mitterrand permet à la gauche de diriger le pays, après 23 années d'opposition. Ce septennat inaugure deux configurations nouvelles de la vie politique française : les élections d'alternance entre la droite et la gauche et la cohabitation entre un Président et un Premier ministre opposés politiquement. En 1988, François Mitterrand a pour adversaire son Premier ministre RPR, Jacques Chirac. En 2002, Jacques Chirac, élu Président en 1995, affronte au premier tour Lionel Jospin, son Premier ministre socialiste depuis la dissolution ratée

de 1997, 2007 marque un nouveau tournant, avec l'affirmation d'une génération politique de quinquagénaires : Ségolène Royal à gauche, François Bayrou au centre et Nicolas Sarkozy à droite, largement élu le 6 mai face à la candidate de la gauche.

L'élection présidentielle structure aussi fortement les stratégies politiques des partis et de leurs leaders. Pour exister politiquement sous la V^e République, un parti doit être capable de faire émerger une personnalité présidentiable, entourée d'une équipe soudée et efficace, capable de mobiliser largement. Même les partis qui ne peuvent espérer porter l'un des leurs à la Présidence n'échappent pas à cette logique : un capital de voix substantiel leur permet d'aborder dans de meilleures conditions la formation des coalitions pour le second tour de cette élection, ou pour d'autres consultations, à commencer par les législatives. Ainsi, depuis plus de quarante ans, le second tour de l'élection présidentielle contraint les forces politiques à passer des alliances camp contre camp, selon une logique de bipolarisation.

Cette élection amplifie aussi certaines tendances lourdes de la vie politique, en leur donnant une audience et un impact national. A partir des années 1980, la méfiance des électeurs à l'égard des élites politiques se traduit dans les urnes par des votes protestataires. Ceux-ci culminent au premier tour de la présidentielle de 2002 : 29,6 % des électeurs votent pour un parti d'extrême gauche ou d'extrême droite, dont 16,9 % pour Jean-Marie Le Pen qui accède à la deuxième place et, contre toute attente, interdit à Lionel Jospin, candidat de la gauche et Premier ministre depuis cinq ans, de participer au second tour. A deux reprises (1969 et 2002), la gauche est absente de la compétition finale. Depuis 1995, elle subit trois défaites successives. L'élection présidentielle sanctionne durement les erreurs stratégiques ou tactiques, comme la difficulté à définir un programme politique crédible qui réponde aux préoccupations d'une majorité d'électeurs.

L'adoption du quinquennat en 2000, l'inversion du calendrier électoral au dépend des élections législatives en 2001, la tendance à la présidentialisation des institutions qui semble s'accroître depuis l'élection de Nicolas Sarkozy contribuent à renforcer le poids de l'élection présidentielle dans la vie politique. Plus que jamais, la compréhension de la politique française passe par l'analyse de cette compétition électorale. De nombreux facteurs interviennent pour décider de l'issue de chaque « bataille au sommet » : il faut prendre en compte le contexte économique, social et, surtout, politique de chaque élection, et tenter d'expliquer l'histoire spécifique de chacune de ces séquences politiques. C'est l'objectif de ce chapitre, organisé selon un plan chronologique.

■ 1965 : Charles de Gaulle, mis en ballottage

Le général de Gaulle est sorti vainqueur de son affrontement de 1962 avec une grande partie de la classe politique. Tous ceux qui se sont opposés à l'élection du Président de la République au suffrage universel direct – le cartel des *non* – doivent

s'adapter : désormais le Président est choisi tous les sept ans par le peuple souverain. Chaque force politique, connaissant la prochaine échéance, décembre 1965, doit s'y préparer.

■ Quels candidats contre De Gaulle ?

En septembre 1963, *L'Express* et certaines personnalités de centre gauche dressent le portrait du meilleur candidat face au général de Gaulle. Il ne doit être ni un homme de parti, ni un grand notable de la IV^e République, mais avoir eu une expérience de gouvernement et accepter les nouvelles institutions. Ce portrait de « Monsieur X » est vite identifié à celui de Gaston Defferre, ancien ministre de Guy Mollet, président du groupe parlementaire socialiste à l'Assemblée nationale et maire de Marseille. Socialiste modéré, il propose une large union politique de la gauche au centre droit, qui échoue en juin 1965 : le Mouvement républicain populaire d'inspiration démocrate-chrétienne (MRP) a peur d'être tiré trop à gauche et la SFIO trop à droite¹. Gaston Defferre renonce à six mois de l'échéance.

Une nouvelle stratégie de rassemblement de la gauche autour de la Convention des institutions républicaines (CIR)², de la SFIO et des radicaux, sans le MRP est alors tentée en juillet 1965. François Mitterrand³, maire de Château-Chinon et député de la Nièvre, animateur de la CIR, déclare sa candidature le 9 septembre. Il a des contacts discrets avec le Parti communiste qui lui apporte son soutien quelques jours plus tard, sans avoir négocié sur un programme. Le PCF cherche avant tout à sortir de son isolement politique et se satisfait d'une candidature qui n'a pas l'appui du centre droit.

Dans cette conjoncture, il reste évidemment place pour une candidature MRP, ce parti étant opposé aux gaullistes et aux communistes. Son président, Jean Lecanuet, jeune et peu connu, se déclare le 21 octobre. Il se présente comme un candidat de rassemblement des forces du centre et du centre droit, appuyé par le MRP, le Centre national des indépendants et certains radicaux plus proches de la droite que de la gauche.

Le général de Gaulle, âgé de 75 ans, n'annonce sa candidature que le 4 novembre, à un mois du scrutin, expliquant aux Français qu'ils avaient le choix entre lui et le chaos dans lequel retomberait la France s'il n'était pas élu.

(1) La question de la laïcité est le point central qui provoque la rupture.

(2) Rassemblement de clubs et de personnalités de centre gauche.

(3) Sous la IV^e République, il fut l'un des leaders de l'UDSR (Union démocratique et socialiste de la Résistance, petit parti de centre gauche), et onze fois ministre (notamment ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Mendès France en 1954 et Garde des sceaux dans le ministère Guy Mollet de 1956 à 1957). Partisan du non en 1958, il dénonce depuis « le pouvoir personnel » exercé par le général de Gaulle. Voir notamment, Eric Duhamel, *L'UDSR ou la genèse de François Mitterrand*, CNRS éditions, 2007.